



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 27/07/2020

VACANCES APPRENANTES

Point sur la mobilisation des acteurs de la région
Hauts-de-France

En temps normal, environ 1 enfant sur 3 ne part pas en vacances. Dans le contexte sanitaire actuel, une proportion plus importante encore pourrait être concernée cet été, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ainsi, le Gouvernement a lancé une **opération « Vacances apprenantes »** pour un million d'enfants sur le territoire national. Il s'agit de faire de cet été, avec les collectivités et les associations, une période de découverte, apprenante et solidaire pour tous les enfants que la crise aura pu fragiliser.

Ce plan répond à deux objectifs principaux :

- un objectif pédagogique : en luttant contre les retards qui ont pu s'accumuler pendant la période de confinement et les risques de décrochage ;
- un objectif social : en permettant aux enfants de vivre des moments enrichissants pendant l'été.

Parmi les mesures de ce plan, sont notamment mises en œuvre dans notre région :

- les « colos apprenantes » . labellisées par l'État, elles offrent des activités ludiques et pédagogiques pour renforcer les savoirs et compétences des enfants. L'État apporte un soutien financier aux collectivités et aux associations pour l'organisation de séjours pour les jeunes les plus fragiles. Dans les Hauts-de-France, **ce sont près de 10 millions d'euros qui sont mobilisables à ce titre** ;
- l'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement attribuée par l'État. Elle a vocation à favoriser et faciliter l'ouverture d'accueils de loisirs et à renforcer les contenus pédagogiques. **Plus de 4 millions d'euros y sont dédiés dans la région.**

Au 22 juillet, la mobilisation des acteurs de la région, tant des collectivités territoriales que du secteur associatif, est à souligner :

- **3 600** places dans les « colos apprenantes » ont été labellisées par les services de l'État ;
- **83 000** places dans les accueils de loisirs sans hébergement vont bénéficier de l'aide exceptionnelle.

Le site du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports vous permet de localiser les « colos apprenantes » labellisées et de prendre contact avec l'organisateur pour y inscrire un enfant : <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>

Afin de garantir la sécurité sanitaire des mineurs et des encadrants, des protocoles sanitaires nationaux doivent être scrupuleusement appliqués dans tous les lieux d'accueil. Ils sont régulièrement actualisés au regard de l'évolution de la situation sanitaire. Ils peuvent être consultés sur le site internet de la DRJSCS : <http://hauts-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article2106>

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex